REGLEMENT

·Les exposants seront responsables de la vente de leur matériel.

·Seuls sont autorisés les déballeurs professionnels et particuliers de brocante et de vide greniers. Ne sont pas admis les déballeurs de vente de produits neufs (vêtements, jouets, boissons et restauration).

·L'article de la loi n°20056882 du 2 Aout 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés aux ventes de déballage et à vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

·Les premières réponses seront prioritaires. Le formulaire d'inscription et son règlement devra nous parvenir au plus tard une semaine avant l'événement (soit le samedi 5 juillet 2025 dernier délai). Aucun remboursement ne sera effectué pour désistement après le vendredi 20 juin 2025.

·Ouverture aux exposants à 06h30. Ouverture au public de 08h30 à 18h00.

·Double entrée au niveau du pont du quartier Sainte Croix : les exposants se verront communiquer leur point d'entrée ale matin à l'arrivée près confirmation de l'inscription. Aucune autre entrée ne sera acceptée.

·Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité.

·Il est interdit de partager l'emplacement avec un autre exposant.

·Aucun véhicule stationné derrière les stands.

·L'emplacement doit être libéré pour 19h00 et nettoyé de tout objet (amende de 100€).

Le comité de l'association n'est pas responsable des intempéries, il remboursera les sommes versées par les exposants si cette manifestation est annulée avant le jour.

INSCRIPTION EXPOSANT

(toutes les informations sont obligatoires):

Nom ou raison sociale :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Mail :
N° Siret (uniquement professionnels) :
Nature des articles :
Nombre de personnes sur le stand :

Pièce d'identité (à présenter à l'arrivée le jour de la manifestation) :
Nature : Numéro :
Délivrée le : Par la préfecture de :

Prix du mètre linéaire : 3 €
Nombre de mètres : Total à payer :

Envoyer votre chèque par courrier à : Association Bien-être animal Sainte-Croix, chez Mme Ann BIRD, 6 rue de Caradec, 56120 Josselin.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE SANS SON REGLEMENT INTEGRAL.